



Les dernières réformes des retraites saluées par l'OCDE

 21/03/2015

Des réformes qui font polémique en France, mais saluées à l'étranger... Les réformes de 2010 et 2014, qui ont durci les conditions d'âge et de durée d'assurance pour pouvoir partir à la retraite et bénéficier d'un taux plein, ont été saluées par les économistes de l'OCDE, soucieux de la soutenabilité financière du système.

L'OCDE favorable à la réforme de 2010

Dans l'édition 2011 de son « Panorama des Pensions », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avait publié une étude comparative sur ses 34 pays membres en matière de retraite.

L'organisation internationale affirmait que « *Repousser l'âge du départ en retraite est le meilleur outil dont disposent les États pour maintenir à flot leur système de financement sans avoir à réduire les pensions et appauvrir les retraités* ».

Ainsi, dans une note consacrée à la France en date du 17 mars 2011, l'OCDE avait estimé que faire passer l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans était une « *stratégie payante* », d'autant que l'âge officiel de départ en retraite avait déjà été relevé à 65 ans dans la plupart des États membres de l'OCDE au moment de la publication de l'étude.

Le rapport entre la part de la population en âge de travailler et celle des plus de 65 ans sera divisé par 2 en 2050, aussi bien en France qu'au sein de l'OCDE. En France, avait précisé l'organisation, « l'âge de sortie du marché du travail (59 ans) est l'un des plus faibles de la zone OCDE et la durée de la retraite est l'une des plus longues (22 ans pour les hommes, 27 pour les femmes). »

L'organisation considère en effet que l'augmentation continue de l'espérance de vie, combinée à la diminution du taux de fécondité (légèrement inférieur à 2 enfants par femme en France), nécessitera d'ici 2050 de porter l'âge de la retraite à

66,6 ans pour les hommes et 65,8 ans pour les femmes.

La réforme de 2014 saluée comme complétant celle de 2010

L'allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein est la principale mesure de la réforme des retraites de 2014. Elle est saluée par l'OCDE comme complétant la réforme de 2010. En effet, le dispositif « carrières longues » permettait, dans la pratique, à de nombreuses personnes de partir à la retraite avant 62 ans.

Mais l'organisation ne peut s'empêcher de déplorer que le régime des retraites soit modifié si régulièrement. « Ces réformes paramétriques vont dans le bon sens, mais leur répétition coûte politiquement, engendre beaucoup d'incertitude et nuit à la confiance dans le système. »

Prendre en compte l'activité des seniors

L'OCDE signalait que « les employeurs français devaient changer leur attitude envers les seniors pour que la réforme soit une réussite. L'organisation préconisait de considérer les travailleurs âgés comme un véritable atout et appelait à « investir dans leur formation et à adapter les conditions de travail selon leurs besoins ».

En effet, il s'agit à la fois d'un enjeu d'emploi, de croissance et de retraite. Si de nouveaux allongements de l'âge de départ à la retraite s'avèrent nécessaire pour équilibrer le système, son acceptabilité dépendra entre autres de la manière dont sont vécues les fins de carrière. Dans un pays où la plupart des seniors passent leurs dernières années au chômage, il est plus compliqué d'imposer l'idée que leur date de départ à la retraite devra être retardée d'encore plusieurs années...

En savoir plus sur [l'âge de départ à la retraite en France](#)